

Concours section : DSP-EXT-Directeur des services pénitentiaire

Epreuve matière : 1ère épreuve Composition externe

N° Anonymat : **FMXKR764 HM** Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : DSP Session : 2023

Epreuve : Culture générale Date de l'épreuve : 07/03/2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La République a-t-elle peur des diversités ?

L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose que la France est une "République indivisible". D'emblée, le pacte républicain semble ériger l'unicité en un principe essentiel à sa raison d'être, actant ainsi le primat du collectif sur l'individu.

Le mot "république" tire son origine du latin et signifie étymologiquement la chose publique, la "res publica". La république est un régime politique fondé sur la volonté du peuple et dont les institutions sont démocratiques. En France, l'avènement de la République moderne est issu de l'épisode matriciel de la Révolution française de 1789. Sur les ruines d'une monarchie séculaire, la République est proclamée. La notion de diversité renvoie quant à elle à la pluralité, à la différence et à l'altérité. La diversité peut se dire d'une pratique culturelle ou religieuse qui s'écarterait d'une norme ou d'un modèle de référence. Les diversités peuvent donc être ethniques, linguistiques, générationnelles, confessionnelles.

De prime abord, la République française, telle qu'issue de l'épisode révolutionnaire, s'est construite sur un idéal d'unicité. La République est un projet auquel on adhère collectivement et qui place le collectif, la Nation, au-delà des prétentions indi-

viduelles. En 1789, la République rend les hommes <sup>^</sup>égaux en droits? Le projet égalitaire des révolutionnaires rend inaudible la prise en compte des diversités, puisque l'égalité a vocation à donner à tout les citoyens les mêmes droits et les mêmes devoirs. Placer tous les citoyens à égalité permet de cimenter le corps social et de pérenniser le nouveau régime en place. La République organise et instaure l'adhésion des citoyens grâce à des symboles (l'hymne, la devise, le drapeau). Elle fait de la langue française la langue de référence et interdit les dialectes régionaux.

Toutefois, l'idéal républicain d'unicité est concurrencé à l'époque contemporaine par la montée en puissance de l'individualisme. En effet, dans un article intitulé Êtes-vous républicain ou démocrate?, R. Debray analyse la perte de vitesse de l'idéal républicain face à la démocratie, qui lui est opposée. Selon lui, la République exige que l'individu, avec son particularisme propre, s'efface au profit de la communauté nationale. Nous qui avons peur des diversités, le projet républicain, reposant tout entier sur des valeurs communes, cherche à préserver les intérêts collectifs afin de ne pas déliter le corps social. A l'opposé, la démocratie favorise le primat de l'individu sur le collectif. La diversité serait facteur de multiculturalisme et de richesse.

Dès lors, la prise en compte des diversités est-elle susceptible de mettre en péril le pacte républicain? Quelle frontière existe-t-il entre les diversités et le risque du repli communautaire?

Si dans un premier temps, la République s'est construite sur l'idéal révolutionnaire d'unité par cimenter le corps social, elle a dû faire une place aux diversités dans le cadre des institutions démocratiques (I). Toutefois, face au risque du repli communautaire, la République doit réaffirmer la force de son projet tout en incluant les diversités (II).

I. La République s'est construite sur l'idéal révolutionnaire d'unité du corps social mais a dû faire une place à la diversité dans le cadre des institutions démocratiques

Si la République est une (A) elle prend en compte les diversités (B)

### A. L'unicité de la République

Dès 1789, le projet de République qui se dessine fait de l'égalité un principe matriciel. L'égalitarisme révolutionnaire se matérialisera à travers la devise nationale "Liberté, Égalité, Fraternité" et à travers l'inscription à l'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen que "tous les hommes naissent libres et égaux en droits". Ainsi, l'égalité promise passera par l'uniformité puisque les mêmes droits et les mêmes devoirs s'exerceront sur les citoyens, quels que soient leur sexe, leur âge, leur origine sociale ou ethnique. Dans son ouvrage Quatrevingt-treize, Victor Hugo dresse le portrait du personnage pacifiste de Limourdain, l'inflexible révolutionnaire. Pour Limourdain, le nouveau régime politique balbutiant qu'est la République, en pleine période de la Terreur, doit faire des exemples. Elle doit, pour arriver aux insurrections vendéennes

et étrangères, exécute tous ses opposants, sans distinction puisque la République elle-même n'en gère aucune. Ainsi, le projet révolutionnaire place la liberté, non pas dans la différence de l'individu, mais dans son adhésion à la Nation. Pour faire nation, la République de 1791 fait de la langue française la langue officielle, tout en proscrivant les patois locaux. A l'époque contemporaine, l'unicité de la nation française passe toujours par la langue, comme en témoigne la décision du Conseil constitutionnel de 1999, Charte des langues régionales et minoritaires. Dans cette décision, le Conseil s'oppose à la ratification de la Charte au nom du principe constitutionnel d'indivisibilité de la République. Dès lors, même si une peur des diversités, la République protège son unité pour préserver la cohésion du corps social.

## B. la prise en compte des diversités dans le cadre démocratique

la République, proclamée dans un cadre démocratique doit pourtant préserver les diversités des citoyens qui la composent au nom de la liberté. Ainsi, l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen proclame la liberté de conscience et de religion. Cette liberté de conscience et de religion sera conciliée avec la loi du 9 décembre 1905 dite de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui instaure en son article 1<sup>er</sup> que "la République garantit et assure la liberté de religion" grâce au principe de neutralité de l'Etat. Le principe de laïcité garantit donc les diversités religieuses et confessionnelles. Les diversités dans les opinions sont permises et consacrées par la liberté d'expression (art. 11).

Concours section : DSP-EXT-Directeur des services pénitentiaire

Epreuve matière : 1ère épreuve Composition externe

N° Anonymat : **FMXKR764 HM** Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : DSP Session : 2023

Epreuve : Culture générale Date de l'épreuve : 07/03/2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

de la DDC). Dès lors, la République intègre les diversités car elle s'inscrit dans un contexte démocratique. Toutefois, de récentes revendications avancent que le principe de l'égalitarisme tel qu'il a été pensé et voulu en 1789 ne suffit plus. La société est telle que, d'une part l'égalitarisme ne permet plus d'assurer à tous les mêmes droits et que d'autre part, la prise en compte de la différence et de la diversité serait souhaitable.

II. Face au risque du repli communautaire, la République doit réaffirmer la force de son projet tout en incluant les diversités tant qu'elles ne présentent pas de risque pour la préservation de l'ordre public

A. A l'opposé du paradigme égalitaire, la prise en compte des diversités

La société contemporaine est traversée par la montée en puissance de l'individualisme. Le discours est porteur de l'idée selon laquelle le primat de l'individu s'opère sur le reste du corps social. L'individu est marqué par un vécu propre qui impliquerait une prise en charge individualisée par la République. Cet individualisme s'analyse sur le terrain de

la sexualité. Alors que par des raisons d'ordre public et d'identification des personnes, la République refuse la reconnaissance du sexe neutre en droit pénal, de nombreuses affaires ont portées devant les tribunaux pour protester devant le refus de cette reconnaissance. Sur le terrain des diversités culturelles, 383 atteintes à la laïcité ont été dénombrées en 2020 dans les collèges et lycées français, la plupart pour non respect de l'interdiction du port de signes religieux à l'école ou pour le refus de participer aux cours de piscine en mixité à l'école. Le risque s'analyse principalement dans le repli communautaire et dans le rejet des valeurs républicaines. Des débats sont également à l'œuvre dans la société française autour de la pertinence du vivre ensemble. Sur le modèle américain certaines voix s'élèvent pour prôner les bienfaits du communautarisme, permettant aux individus ayant la même origine ou la même religion de partager le même mode de vie. Dans ces cas-là, le principe de la nation une prôné par la République est perçue comme une violence exercée sur l'individu. Face à la montée de l'individualisme et du repli communautaire, la République doit réaffirmer la force et la pertinence de son projet.

B- la réaffirmation par la République de son projet :  
inclure les diversités mais rejeter le communautarisme

Tout d'abord, le projet républicain démocratique doit inclure la diversité. La République n'a pas peur de la reconnaissance des diversités et œuvre pour davantage d'inclusion. Le rapport délivré par Pascal Blanchard en 2021 poursuit l'objectif d'inclure davantage de diversités en rebaptisant certaines rues de France par le nom de personnalités afin que les citoyens puissent davantage s'identifier. Ainsi 318 noms de personnalités ont été proposés dont celui de Paulette Nardal, la première femme noire à avoir étudié à la Sorbonne. Par ailleurs, pour inclure davantage de diversité sociale dans les grandes écoles de la fonction publique, le programme "Égalité des chances" de l'exécutif a ouvert les concours de l'INSP, de l'ENP et encore de l'ENAP et des "Prépas Talenk". Les élèves sont recrutés sur critères sociaux. Ainsi, la République souhaite davantage de diversité sociale au sein de la fonction publique. C'est également ce que prévoyait le rapport de Jean Louis Barlet de 2017 "Vivre ensemble. Vivre en grand par une réconciliation nationale". Le rapport prévoyait la mise en place d'une école spécialement destinée à des élèves boursiers, équivalente à l'INSP. Enfin, si la République n'a pas peur des diversités, elle lutte pour endiguer le repli communautaire, notamment à l'école. Ainsi, dès 2013 des cours d'EMC ont vu le jour au collège. Afin de fidéliser les jeunes autour des valeurs fortes portées par la République, le Service National Universel (SNU) a été mis en place dès 2019 à titre expérimental. Le SNU est un service organisé par les jeunes, qui a vocation à faire connaître les métiers républicains et les fédérer autour des valeurs démocratiques et républicaines. Enfin la loi contre les séparations du 24 août 2021 renforce les valeurs républicaines par la lutte contre le repli communautaire (interdiction de

certificats de virginité, renforcement de la lutte contre les mariages forcés, etc.)

Ainsi, la République n'a pas peur des diversités. Elle fédère tous les citoyens autour de son projet, sans masquer ce qui fait le particularisme de chacun. Cette prise en compte des diversités s'opère jusqu'en détention, où la liberté de culte est garantie, la République rémunérant jusqu'à sept aumôniers de sept confessions religieuses différentes.